



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Le compte rendu est un condensé du conseil municipal.
Un procès-verbal sera rédigé et approuvé lors du prochain
conseil municipal. Il sera mis en ligne dès son adoption

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 30 juin 2022 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le jeudi 7 juillet 2022, à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel – afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Procès-verbal de la réunion du 12 mai 2022
- Installation d'un nouveau conseiller municipal et permanences aux différentes commissions :
 - Tourisme, loisirs, culture et patrimoine
 - Relations publiques, bulletin municipal et site internet
 - Commission de contrôle de la liste électorale
- Election d'un nouveau membre du conseil municipal au CCAS
- Signature d'une promesse de constitution de servitudes et convention de servitudes en vue de la construction du parc éolien des Gassouillis
- Attribution du marché de la Place Adrien Girette
- Tarif de la nouvelle borne euro-relais
- Reprise de concessions
- Motion au département pour le maintien d'une référente gérontologique sur le territoire
- Projet éducatif territorial 2021-2024 avec la CCHLEM
- Affaires et questions diverses

Présents : Mr DUBOIS André - Maire, Mr NIVARD Fabrice – Maire délégué de Darnac, Mr REY Georges – Maire délégué de Saint Barbant, Mr LAVAUD Jean-Paul – Maire délégué de Thiat, Mr DAVID Daniel – 1^{er} adjoint, Mr DUPONT Jean-François 3^{ème} adjoint, Mme MALEJAC Marie-Thérèse – 4^{ème} adjointe, Mr DELAGE Jean-Marie – 5^{ème} adjoint, Mme LAURENT-DUSSY Claudine, Mr COMPAIN Jérôme, Mr SAVIGNAT Jean-Bernard, Mme BRIE Elina, Mr DEMOUSSEAU Aurélien, Mme SEGUY Christine, Mr MARTIN Arnaud, Mme BESSERON Caroline.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LALUE Lucette – 2^{ème} adjointe, à Mr NIVARD, Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine à Mr DEMOUSSEAU, Mme MIGNON-MARTIN Gaëlle à Mr MARTIN.

Absentes excusées : Mme LONDEIX Colette, - 6^{ème} adjointe, Mme LABROUSSE Marie, Mme BUJON-THIMONNIER Marie, Mme CHRETIEN Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Mme LAURENT-DUSSY Claudine

Mr DAVID intervient sur les propos du compte rendu du 12 mai 2022 de Mr LASANCE.

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Mme BESSERON est installée en qualité de conseillère municipale.

Elle accepte de participer aux commissions

- Tourisme, loisirs, culture et patrimoine
- Relations publiques, bulletin municipal et site internet

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Installation d'un nouveau membre du conseiller municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme SEGUY est désignée comme membre siégeant au conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mr LASANCE.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Projet éolien des Gassouillis et autorisation au Maire de signature d'une convention de servitudes avec la société « Parc éolien des Gassouillis »

Considérant que la commune de Val d'Oire et Gartempe est propriétaire des biens suivants :

Liste des voiries concernées :

- Chemin non nommé sur le cadastre, allant de la rd n°4 vers les Glayolades en passant par GAS 3 ;
- Voie communale n°23 de la rd n°4 à la Barre.

Liste des parcelles concernées :

- D1032
- D946
- D1050

Votants : 19
Pour : 13
Contre : 4
Abstentions : 2

Considérant que ces biens sont nécessaires à la réalisation du projet éolien suivant : Projet éolien porté par la Société « PARC EOLIEN DES GASSOUILIS » situé sur la commune de Val d'Oire et Gartempe ;

Le conseil Municipal :

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention de servitudes des biens énoncés ci-dessus.

Attribution et signature du marché de travaux d'aménagement de la place Adrien Girette et de ses abords

Après la réunion des membres de la commission d'appel d'offres le 9 mai dernier, Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

DE RETENIR

- LOT N°1 : Terrassement – VRD – Maçonnerie

SAS MASSY TP (Boisseuil) et SAS SOTEC (Limoges) pour un montant de 495 090.46 € HT

- LOT N°2 : Aménagements paysagers

SAS ALPHA PAYSAGE (Couzeix) pour un montant de 23 756.30 € HT pour les travaux

Tarif de la borne multiservices euro-relais

Dès son installation prochaine, le conseil municipal décide :

DE FIXER le tarif de la borne maxi-multiservices euro-relais à 2.50 euros par utilisation.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Reprise de concessions

Le Conseil Municipal :

DONNE son accord pour la reprise de la concession n° 876 de la commune déléguée de Bussière-Poitevine et de la concession n° 224 de la commune déléguée de Saint-Barbant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de rétrocession et toutes pièces afférentes ;

AUTORISE le remboursement à Madame AUGAY Suzanne de la somme de 90 euros et à Monsieur Jean-Marc COLLIN la somme de 64.03 euros.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Motion au Conseil Départemental pour le maintien d'un référent gérontologique

Monsieur le Maire explique qu'il a été alerté par le non remplacement de la référente territoriale gérontologique, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Ses missions consistaient entre autres à :

- Ecouter, conseiller et soutenir les personnes âgées et leurs proches
- Informer sur les structures et services existants pour les personnes âgées
- Aider à la constitution de dossiers (demandes d'APA, caisses de retraite, amélioration et adaptabilité de l'habitat)
- Aider à la mise en œuvre et au suivi du plan d'aide personnalisé établi par l'équipe médico-sociale du Conseil Départemental dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- Préparer le retour à domicile après une hospitalisation, en lien avec les professionnels des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSIDERANT qu'il est indispensable pour la population vieillissante de la commune et des territoires voisins de bénéficier d'un tel service ;

DEMANDE à Monsieur le Président du Conseil Départemental la nomination d'un nouveau référent gérontologique en remplacement de l'agent parti à la retraite.

Signature d'un éducatif territorial 2021-2024 avec la CCHLEM

Le conseil municipal :

Votants : 19
Pour : 15
Contre : 2
Abstentions : 2

Vu la délibération de la CCHLEM en date du 13 décembre 2021 portant sur le Projet Educatif Territorial (PEDT) 2021-2024,
Vu le Projet Educatif de Territoire 2021-2024 de la Communauté de Communes du Haut-Limousin En Marche et ses annexes,
Vu la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial 2021-2024,

APPROUVE le PEDT 2021-2024 proposé par la Communauté de Communes du Haut-Limousin En Marche ;

APPROUVE la convention relative à la mise place d'un PEDT 2021-2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} adjoint à signer le PEDT et la Convention pour l'année 2021-2024, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place du PEDT.

Affaires et questions diverses

Diverses questions et affaires diverses sont évoquées et seront relatées dans le procès verbal

Monsieur le Maire remercie les membres et clos la séance à 23 h 10